

RENTÉE SOLENNELLE
DES
FACULTÉS DE NANCY

UNIVERSITÉ DE FRANCE. — ACADEMIE DE NANCY



RENTREE SOLENNELLE

DES FACULTÉS

DE DROIT, DE MÉDECINE, DES SCIENCES ET DES LETTRES

DE NANCY

Le 17 Novembre 1874



NANCY

IMPRIMERIE DE BERGER-LEVRULT ET C^{ie}

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

1875

FACULTÉ DE MÉDECINE

Aux termes des arrêtés de 1854, il est distribué annuellement, dans la Faculté de médecine de Nancy, quatre prix et des mentions honorables, d'après le résultat de quatre concours distincts, correspondant à chacune des années d'études.

Les jurys chargés de prononcer cette année sur le mérite des épreuves, ont décerné les récompenses dans l'ordre suivant :

PREMIÈRE ANNÉE D'ÉTUDES

Chimie, Physique et Histoire naturelle.

Prix : M. BERRUZIER (Joseph-Alexandre), de Baccarat (Meurthe).

Mention honorable : M. VESSELLE (François-Prosper-Ferdinand), de Ville-sur-Terre (Aube).

DEUXIÈME ANNÉE

Anatomie et Physiologie.

Ni prix ni mention honorable.

TROISIÈME ANNÉE

Médecine.

Prix : M. BRIOT (Jules), de Saint-Dié (Vosges).

Mention honorable : M. FAMECHON (Henri), de Bitche (Moselle).

QUATRIÈME ANNÉE

Ni prix ni mention honorable.

PRIX PARTICULIER

Un concours, auquel ont pris part les élèves internes, a été ouvert à la fin de l'année scolaire, pour l'obtention du prix dit : *Prix de l'Internat*, fondé par M. le docteur Bénit.

Le jury chargé de prononcer sur le mérite des épreuves de ce concours a décerné le prix à M. GUILLAUME (Louis-Amand), de Toul (Meurthe).